



1. ZONAGE

ZONES URBAINES

- UA : Centres anciens comprenant habitat, commerces et services. Zones de plus forte protection de l'AVAP (devenue SPR)
- UAp : Secteur de grandes propriétés situées dans le centre ancien, à préserver
- UB : Centre élargi, zone de transition entre le centre ancien et les lotissements récents, au caractère urbain.
- UBp : Secteur de grandes propriétés situées dans le centre élargi, à préserver
- UBt : Zone à destination principale d'habitat réservé à l'accueil touristique et de transition avec le centre ancien
- UC : Zone d'habitat individuel de faible densité
- UCt : Zone à destination principale d'habitat réservé à l'accueil touristique
- UE : Zone d'activités économiques et commerciales
- UEt : Zone d'activités économiques en lien avec la proximité de l'eau ou avec le tourisme

ZONE A URBANISER

- AUc : Zone d'ouverture à l'urbanisation à destination d'habitat

ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

- N : Zone naturelle
- Na : Secteur spécifique au camping autorisant certaines constructions
- Nl : Zone naturelle spécifique au camping
- Nc : Secteur de coupure urbaine ou de réserve naturelle
- Ne : Secteur spécifique à l'accueil d'aménagements et d'équipements sportifs et de loisirs
- Nm : Secteur maritime (s'étend au-delà des limites du plan, jusqu'à 12 milles marins)
- Np : Secteur spécifique à la protection du patrimoine
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole inconstructible, de protection du paysage et de transition entre les espaces urbains et agricoles

2. PATRIMOINE NATUREL

- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L.113-2 du code de l'urbanisme
- Patrimoine non bâti protégé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides
- Axe circulation douce à préserver
- Haies, alignements d'arbres, boisements diffus ou en bosquets à préserver
- Éléments naturels à protéger ou à créer ayant un intérêt hydraulique
- Bassins d'infiltration, mares, noues ou bandes enherbées à créer
- Haies ou talus à préserver ayant un intérêt hydraulique
- Haies ou fossés à créer

3. INDICATIONS DIVERSES

UC Noms de zone

- Réseau hydrographique
- Limites des espaces proches du rivage
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

4. EMBLEMES RESERVES

- Voir plan de zonage n°2

COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
Département du Calvados

PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision n°1 du PLU
Prescrite le 22/04/2013 Arrêtée le 18/05/2017
Approuvée le

Plan n°1 : Plan général

Echelle : 1/4000°